

## Transports Publics Urbains - Modification des règles d'amortissement des immobilisations

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 13 décembre 1999 le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe «Transports Publics Urbains» et fixait les règles d'amortissement des immobilisations en référence à celles déjà établies pour les autres budgets de la Ville de Besançon. Selon ces dispositions les amortissements sont pratiqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date d'acquisition des biens.

Cependant certains investissements sont réalisés directement par l'exploitant ; leurs règles d'amortissement, fixées par l'annexe 8 du contrat de délégation de gestion du service, prévoient que les amortissements sont pratiqués à partir du premier jour du mois de facturation.

Il est nécessaire d'harmoniser les modalités d'amortissements de tous les investissements du service «Transports Publics Urbains» d'autant que la référence aux autres budgets de la Ville ne sera plus justifiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 puisque la «compétence transports» sera transférée à la Communauté d'Agglomération. Il est donc proposé :

- de calculer les amortissements de l'exercice 2000 du Budget annexe «Transports Publics Urbains» à partir du premier jour du mois de facturation de l'acquisition selon les durées qui figurent au tableau ci-après,

- de reprendre chaque année en fonctionnement les subventions d'investissement qui ont servi à acquérir les immobilisations en cours d'amortissement, pour le montant de la dotation à l'amortissement des biens considérés.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les règles d'amortissement des immobilisations selon les durées indiquées ci-après.

Durée d'amortissement comptable des immobilisations du budget Transports Publics Urbains			
N° compte	Libellé comptable	Type de biens	Durée d'amortissement (années)
205	Concessions, brevets, licences, marques	Progiciel DPX2000	5
		COBOL Syst. développ.	5
		HOT2 HHA	5
		Conso. bus	3
		BULL Liaison SAE	3
		Divers petits logiciels	1
208	Autres immobilisations incorporelles		5
2125	Aménagement et agencements de terrains bâtis		10
2135	Installations, agencements, aménagement des constructions	Foncier	20
		Autres	10
2138	Ouvrages d'infrastructures	Poteau	8
		Abribus	10
		Sièges abribus	8
		Signalisation	8

<b>Durée d'amortissement comptable des immobilisations du budget Transports Publics Urbains</b>			
<b>N° compte</b>	<b>Libellé comptable</b>	<b>Type de biens</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>
2153	Installations à caractère spécifique	Distributeurs gasoil	5
		Divers ateliers	10
		Calculateur SOLAR	10
		Emetteur/Récepteur	5
		Balises feux	10
2154	Matériel industriel	Surpresseur	5
		Compresseur	8
		Divers gros matériel	10
		Poste à souder	10
		Multimètre//Pince ampère	5
		Emetteur/Récepteur	8
		Perceuses	10
		Débroussailleuses	10
		Tondeuses	10
2170	Matériel roulant de transport et d'exploitation	Bus articulés	12
		Bus standard	12
		Bus moyenne capacité	10
		Minibus	6
		Midibus (urbat30)	10
2176	Matériel embarqué	GPS	8
		Signalisation	10
		Oblitération	10
		Comptages	10
		Autoradios	5
		Régulation coffrets	10
		Radiotéléphones	10
		IDB (info dans les bus)	8
		Radars	8
		Système «TADE» TBA	8
Matériel embarqué autres	5		
2182	Matériel de transport	Camions dépannage	10
		Véhicules de service	5
2183	Matériel de bureau et informatique	Machine à calculer	5
		Machine à écrire	5
		Matériel bureau autres	5
		Matériel du restaurant électroménager	8
		Matériel du restaurant distributeurs de boissons	8
		Matériel informatique	5

<b>Durée d'amortissement comptable des immobilisations du budget Transports Publics Urbains</b>			
<b>N° compte</b>	<b>Libellé comptable</b>	<b>Type de biens</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>
2184	Mobilier	Armoires	10
		Bureaux	10
		Classeurs	10
		Coffres-forts	10
		Sièges	10
		Tables	10
		Vestiaire	10
		Mobilier bureau autres	10

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.*